Date d'affichage : 14/06/2023

COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU 13/06/2023

Présents : MM D.HARY, C.FOURNIER, FK PORET, J.VARLET, P.LEMAITRE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journées des 03 et 04/06/2023 :

SD1C-59656.2 RINXENT USO – OUTREAU AS B. Réserves de RINXENT USO, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : RINXENT USO 2 – OUTREAU AS B 2. Amende 30€ à Rinxent USO.

SD1C-59659.2 NIELLES LES BLEQUIN US – CALAIS ENTENTE. 1er forfait de CALAIS ENTENTE. Homologué : NIELLES LES BLEQUIN US 3 – CALAIS ENTENTE 0 par forfait. Amende 130€ à Calais Entente.

SD3A-59682.2 NORTKERQUE AS B – CALAIS HAUTS DE FRANCE B. 1er forfait de CALAIS HAUTS DE FRANCE B. Homologué : NORTKERQUE AS B 3 – CALAIS HAUTS DE FRANCE B 0 par forfait. Amende 125€ à Calais Hauts de France.

SD3A-59684.2 TOURNEHEM AS – EPERLECQUES CA B. Réserves de TOURNEHEM AS, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : TOURNEHEM AS 2 – EPERLECQUES CA B 1. Amende 30€ à Tournehem AS.

SD3A-59686.2 CALAIS SO – AUDRUICQ AS B. Réserves de CALAIS SO sur la participation des joueurs d'AUDRUICQ B ceux-ci étant susceptibles d'avoir fait plus de 10 matchs en équipe supérieure. Mal libellées, insuffisamment confirmées, appuyées, non recevables. Homologué : CALAIS SO 1 – AUDRUICQ AS B 1. Droits non remboursés à Calais SO.

SD3C-52662.2 ETAPLES HV B – HUBY ST LEU US. 1er forfait de HUBY ST LEU US. Homologué : ETAPLES HV B 3 – HUBY ST LEU US 0 par forfait. Amende 125€ à Huby St Leu US.

SD3E-59699.2 CAMPAGNE LES GUINES B – CALAIS ENTENTE B. 2ème forfait de CALAIS ENTENTE B. Homologué : CAMPAGNE LES GUINES B 3 – CALAIS ENTENTE B 0 par forfait. Amende 148€ à Calais Entente.

SD3E-59701.2 GUINES ES B – LE PORTEL AP. 1er forfait de GUINES ES B. Homologué : GUINES ES B 0 – LE PORTEL AP 3 par forfait. Amende 125€ à Guines ES.

SD4A-59703.2 FORT VERT FJEP C – LANDRETHUN LE NORD B. 1er forfait de LANDRETHUN LE NORD B (mail du club). Homologué : FORT VERT FJEP C 3 – LANDRETHUN LE NORD B 0 par forfait. Amende minorée 115€ à Landrethun le Nord.

SD4B-59708.2 ST QUENTIN BLESSY B – LONGUENESSE JS D. 1er forfait de ST QUENTIN BLESSY B. Homologué : ST QUENTIN BLESSY B 0 – LONGUENESSE JS D 3 par forfait. Amende 125€ à St Quentin Blessy.

SD4B-59710.2 WIZERNES FC – PAYS DE ST OMER US D. Participation à la rencontre d'un joueur de WIZERNES FC suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/06/2023.
Homologué : WIZERNES FC 0 – PAYS DE ST OMER US D 7 par pénalité. Amende 100€ à Wizernes FC.

SD5B-59731.2 RENESCURE JS B – COYECQUES US. Réserves d'après match de COYECQUES US : mon club m'a indiqué au cours du match que des joueurs ayant disputé un match le 8 mai dans l'équipe supérieure ont disputé cette partie alors qu'ils ne pouvaient normalement pas le faire. Insuffisamment confirmées, mal libellées, appuyées non recevables.
Homologué : RENESCURE JS B 3 – COYECQUES US 2. Droits non remboursés à Coyecques US.

SD5C-59735.2 HESDIN MARCONNE OL C – HUBY ST LEU B. 2ème forfait de HUBY ST LEU B. Homologué : HESDIN MARCONNE OL C 3 – HUBY ST LEU B 0 par forfait. Amende 148€ à Huby St Leu.

SD5D-59737.2 DANNES US B – BERCK AS C. 3ème forfait de DANNES US B ce qui entraine son forfait général. Homologué : DANNES US B 0 – BERCK AS C 3 par forfait. Amende 162€ à Dannes US.

SD5E-53201.2 DESVRES JS D – ST LEONARD ES C. 2ème forfait de DESVRES JS D. Homologué : DESVRES JS D 0 – ST LEONARD ES C 3 par forfait. Amende 148€ à Desvres JS.

SD5F-59742.2 Homologué : CALAIS BALZAC 7 – ST INGLEVERT AS 2.

SD6A-59754.2 ARDRES RC B – CALAIS HAUTS DE FRANCE C.
1er forfait de ARDRES RC B (mail du club). Amende 122€ à Ardres RC.
2ème forfait de CALAIS HAUTS DE FRANCE suite au forfait de son équipe B en SD3A. Amende 135€ à Calais Hauts de France. Homologué : ARDRES RC B 0 – CALAIS HAUTS DE FRANCE C 0 par forfait. Perdu aux 2 équipes.

SD6A-59755.2 EPERLECQUES CA D – CALAIS ENTENTE C. 2ème forfait de CALAIS ENTENTE C. Homologué : EPERLECQUES CA D 3 – CALAIS ENTENTE C 0 par forfait. Amende 135€ à Calais Entente.

SD6B-59757.2 LONGUENESSE MALA FOOT B – STEENBECQUE E. 1er forfait de LONGUENESSE MALA FOOT B (mail du club). Homologué : LONGUENESSE MALA FOOT B 0 – STEENBECQUE E 3 par forfait. Amende minorée 112€ à Longuenesse Mala Foot.

SD6E-59773.2 LOTTINGHEN RC – EQUIHEN US C. 2ème forfait de EQUIHEN US C (mail du club). Homologué : LOTTINGHEN RC 3 – EQUIHEN US C 0 par forfait. Amende minorée 125€ à Equihen US.

SD6E-59777.2 AMBLETEUSE US C – PONT DE BRIQUES C. 1er forfait de AMBLETEUSE US C (mail du club). Homologué : AMBLETEUSE US C 0 – PONT DE BRIQUES C 3 par forfait. Amende minorée 112€ à Ambleteuse US.

SD6F-59780.2 LES ATTAQUES FC – CAMPAGNE LES GUINES C. 1er forfait de CAMPAGNE LES GUINES C. Homologué : LES ATTAQUES FC 3 – CAMPAGNE LES GUINES C 0 par forfait. Amende 122€ à Campagne les Guines.

SD7B-59788.2 ECQUES JS MORINIE – WIZERNES FC B. 2ème forfait de WIZERNES FC B. Courrier de ECQUES JS MORINIE : lu et commenté. Homologué : ECQUES JS MORINIE 3 – WIZERNES FC B 0 par forfait. Amende 135€ à Wizernes FC.

SD7E-59800.2 BOIDINGHEM ES B – LOTTINGHEN RC B. 1er forfait de BOIDINGHEM ES B (mail du club). Homologué : BOIDINGHEM ES B 0 – LOTTINGHEN RC B 3 par forfait. Amende minorée 112€ à Boidinghen ES.

U19D1A-57212.2 COULOGNE ES – CALAIS GRAND PASCAL. 1er forfait de COULOGNE ES. Homologué : COULOGNE ES 0 – CALAIS GRAND PASCAL 3 par forfait. Amende minorée 108€ à Coulognes ES.

U19D2A-57242.2 GROUPEMENT LYS AA FOOT – GROUPEMENT CANCHE AUTHIE. 1er forfait de GROUPEMENT CANCHE AUTHIE. Homologué : GROUPEMENT LYS AA FOOT 3 – GROUPEMENT CANCHE AUTHIE 0 par forfait. Amende 114€ à Groupement Canche Authie.

U19D3A 57257.2 FRUGES/CREQUY FRESSIN – RACQUINGHEM JS. 3ème forfait de RACQUINGHEM JS. Homologué : FRUGES/CREQUY FRESSIN 3 – RACQUINGHEM JS 0 par forfait. Amende 132€ à Racquinghem JS.

U17D2A-57285.2 RECQUES SUR HEM – CALAIS BEAU MARAIS. 2ème forfait de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : RECQUES SUR HEM 3 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 123€ à Calais Beau Marais.

U16D1A-56917.2 GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE – CALAIS GRAND PASCAL B. Inscription sur la FMI d'un joueur de GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension à compter du 19/06/2023. Homologué : GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE 0 – CALAIS GRAND PASCAL B 3 par pénalité. Amende 100€ à Groupement Cucq St Josse.

U16D1A-56921.2 ETAPLES AS – CALAIS BEAU MARAIS. 2ème forfait de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : ETAPLES AS 3 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 123€ à Calais Beau Marais.

U16D2B-57556.2 CALAIS BEAU MARAIS B – VERCHOCQ/BEZINGHEM. 3ème forfait de CALAIS BEAU MARAIS B suite au forfait de son équipe A en U16 D1A. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 0 – VERCHOCQ/BEZINGHEM 3 par forfait. Amende 132€ à Calais Beau Marais.

U15D2B-57406.2 ST MARTIN BOULOGNE – GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE. 1er forfait de GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE. Homologué : SAINT MARTIN BOULOGNE 3 – GROUPEMENT CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende minorée 108€ à Groupement Cucq St Josse.

U15D2B-57407.2 HESDIN MARCONNE OL – ETAPLES AS B. 1er forfait de ETAPLES AS B. Homologué : HESDIN MARCONNE OL 3 – ETAPLES AS B 0 par forfait. Amende 114€ à Etaples AS.

U15D2D 57435.2 CALAIS GRAND PASCAL – CALAIS BEAU MARAIS. Non utilisation de la tablette, pas de connexion. Amende 80€ à Calais Grand Pascal. Match arrêté à la 15ème minute pour insuffisance de joueur à CALAIS BEAU MARAIS. Amende 60€ à Calais Beau Marais. Homologué : CALAIS GRAND PASCAL 0 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par pénalité aux 2 équipes.

U15D3C-57496.2 ST OMER ESSOR – WARDRECQUES/RACQUINGHEM. 2ème forfait de WARDRECQUES/RACQUINGHEM. Homologué : ST OMER ESSOR 3 – WARDRECQUES/RACQUINGHEM 0 par forfait. Amende 123€ à Wardrecques/Racquinghem.

U15à8B-57707.2 SURQUES ESCOEUILLES (F) B – LE PORTEL STADE B. 2ème forfait de LE PORTEL STADE B. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES (F) B 3 – LE PORTEL STADE B 0 par forfait. Amende minorée 67€ à Le Portel Stade.

U14D1A-56403.2 LUMBRES OL C – MONTREUIL US. 1er forfait de LUMBRES OL C. Homologué : LUMBRES OL C 0 – MONTREUIL US 3 par forfait. Amende minorée 108€ à Lumbres OL.

U13 Nord D2B-58382.1 MARCK AS C – FORT VERT FJEP. 1er forfait de MARCK AS C. Homologué : MARCK AS C 0 – FORT VERT FJEP 3 par forfait. Amende minorée 56€ à Marck AS.

U13 Nord D2B-58383.1 COQUELLES SC – CALAIS GRAND PASCAL B. 1er forfait de CALAIS GRAND PASCAL B. Homologué : COQUELLES SC 3 – CALAIS GRAND PASCAL B 0 par forfait. Amende minorée 56€ à Calais Grand Pascal.

U13D2B-58385.1 FRETHUN/ST TRICAT – CALAIS BEAU MARAIS. Non envoi du scan de la feuille de match par le club de FRETHUN/ST TRICAT. Homologué : FRETHUN/ST TRICAT 0 – CALAIS BEAU MARAIS 3 par pénalité. Amende 20€ à Frethun/St Tricat.

U13 Nord D3C-58413.1 NORTKERQUE AS B – BLERIOT US C. Non envoi du scan de la feuille de match par le club de NORTKERQUE AS. Homologué : NORTKERQUE AS B 0 – BLERIOT US C 3 par pénalité. Amende 20€ à Nortkerque AS.

U13 Nord D4D-58439.1 NORTKERQUE (F) C – CALAIS BEAU MARAIS B. 1er forfait de NORTKERQUE (F) C. Homologué : NORTKERQUE (F) C 0 – CALAIS BEAU MARAIS B 3 par forfait. Amende 62€ à Nortkerque AS.

U13 Nord D4E-54467.1 GUINES ES - CALAIS HAUTS DE FRANCE C. 1er forfait de CALAIS HAUTS DE FRANCE C. Homologué : GUINES ES 3 – CALAIS HAUTS DE FRANCE C 0 par forfait. Amende 62€ à Calais Hauts de France.

U13 Est D4E-58585.2 HELFAUT ES – FRUGES AS B. 1er forfait de HELFAUT ES. Homologué : HELFAUT ES 0 – FRUGES AS B 3 par forfait. Amende minorée 56€ à Helfaut ES.

U13 Ouest D2A-58735.1 LE PORTEL STADE B – BERCK AS B. 1er forfait de BERCK AS B. Homologué : LE PORTEL STADE B 3 – BERCK AS B 0 par forfait. Amende minorée 56€ à Berck AS.

U13 Ouest D3C-59508.2 SAMER RC-MARQUISE US B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de SAMER RC. Homologué : SAMER RC 0 – MARQUISE US B 3 par pénalité. Amende 10€ à Samer RC.

U13 Ouest D3E-58826.2 RINXENT USO C – SAMER RC B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de RINXENT USO. Homologué : RINXENT USO C 0 – SAMER RC B 3 par pénalité. Amende 20€ à Rinxent USO.

U11 Nord D2C-58963.1 HARDINGHEM US – OYE PLAGE. 1er forfait de OYE PLAGE. Homologué : HARDINGHEM US 3 – OYE PLAGE 0 par forfait. Amende minorée 56€ à Oye Plage.

U11 Nord D3D-59020.1 GUINES ES B -CALAIS CATENA. 2ème forfait de GUINES ES B. Homologué : GUINES ES B 0 – CALAIS CATENA 3 par forfait. Amende 65€ à Guines ES.

U11 Est D3F-59194.2 BONNINGUES LES ARDRES – MORINIE JS. Non envoi du scan de la feuille de match par le club de BONNINGUES LES ARDRES. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES 0 – MORINIE JS 3 par pénalité.
Amende 20€ à Bonningues les Ardres.

U11 Sud D3C-59299.1 FRENCQ/DANNES – LE TOUQUET AC B. 1er forfait de FRENCQ/DANNES. Homologué : FRENCQ/DANNES 0 – LE TOUQUET AC B 3 par forfait. Amende 62€ à Frencq/Dannes.

U11 Ouest D2B-59356.1 LE TOUQUET AC – NEUFCHATEL ECLAIR. Non envoi du scan de la feuille de match par le club de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 – NEUFCHATEL ECLAIR 3 par pénalité. Amende 20€ à Le Touquet AC.

U11 Ouest D2C-59385.1 EQUIHEN US – BOULOGNE CONTI. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de EQUIHEN US. Homologué : EQUIHEN US 0 – BOULOGNE CONTI 3 par pénalité. Amende 10€ à Equihen US.

U11 Ouest D3F-59469.1 EQUIHEN US B – PONT DE BRIQUES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de EQUIHEN US B. Homologué : EQUIHEN US B 0 – PONT DE BRIQUES 3 par pénalité. Amende 10€ à Equihen US.

U11 Ouest D3F-59470.1 LONGFOSSE – OSTROHOVE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LONGFOSSE. Homologué : LONGFOSSE 0 – OSTROHOVE 3 par pénalité. Amende 10€ à Longfossé.

Critérium U10F-U11F-58017.2 CALAIS GRAND PASCAL (F) – NORTKERQUE AS (F). 1er forfait de CALAIS GRAND PASCAL (F). Homologué : CALAIS GRAND PASCAL (F) 0 – NORTKERQUE AS (F) 3 par forfait.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District à dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 17/06/2023 à 9 h 00.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le secrétaire de séance : M. FK PORET